

RÈGLEMENT N° 905

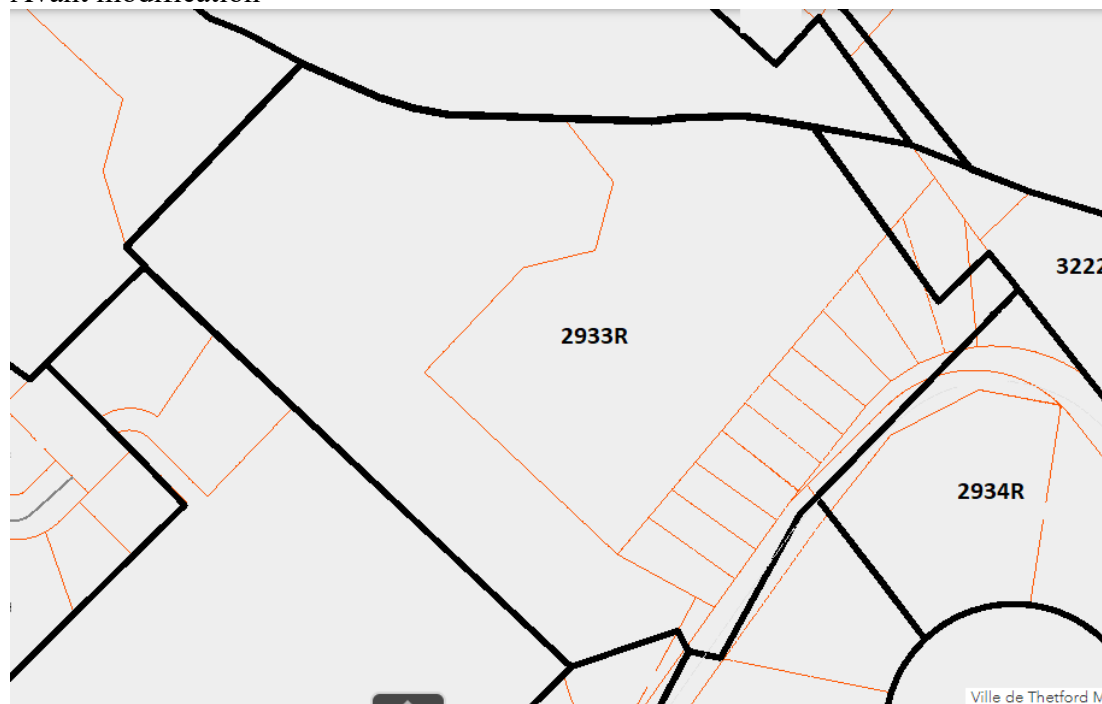
Règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2933R située dans le prolongement de la rue de la Nature

Le conseil décrète ce qui suit:

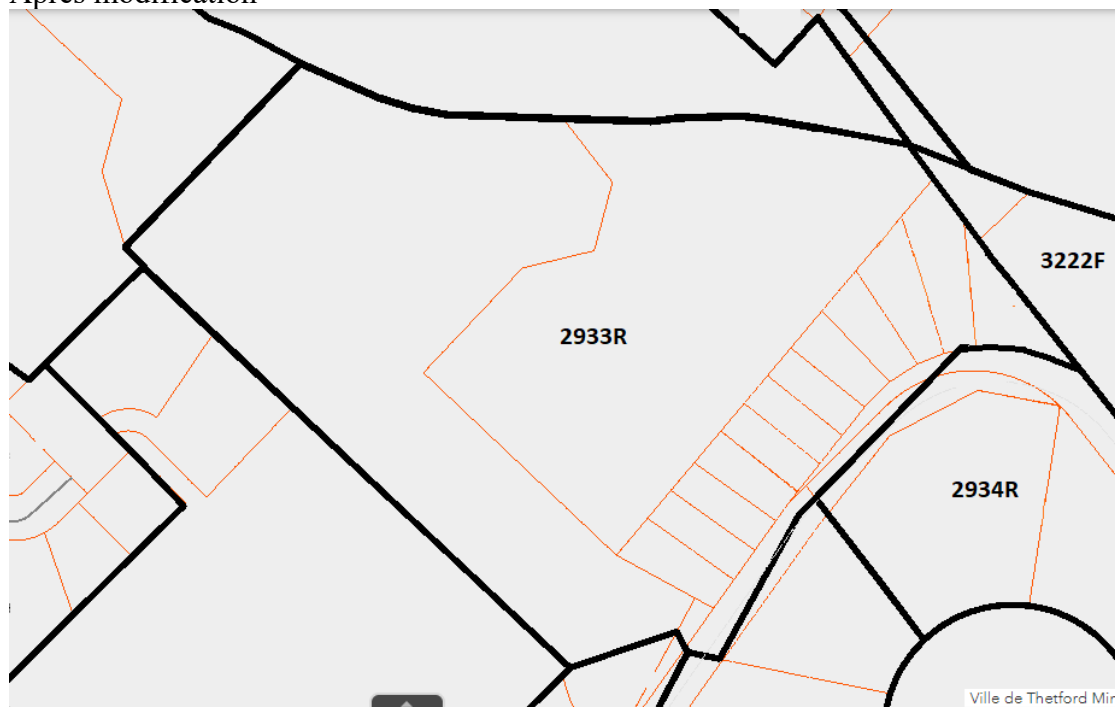
- 1- Le plan de zonage du *Règlement de zonage n° 148* est modifié en agrandissant la zone 2933R à même les zones 2934R et 3222F et en y ajoutant une partie des propriétés dont les numéros de lot sont 6 357 799, 6 357 800, 6 357 801 et 6 357 802.

Le tout tel que présenté sur les plans suivants :

Avant modification



Après modification



2- Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Le maire

La greffière

MLB/mcj